

snes

Midi-Pyrénées

À Paris le 10 octobre

POUR le collège
CONTRE cette réforme

Collège : un combat de longue haleine

Grève du 17 septembre, un pari réussi

Jeudi 17 septembre, le SNES-FSU avec les autres organisations de l'intersyndicale appelait à une 3^e journée de mobilisation contre la réforme du collège. Cette nouvelle mobilisation, placée très tôt après la rentrée était décisive. Il s'agissait de contrer le discours ministériel et relancer la mobilisation des collègues.

Le pari a été gagné. Avec plus de 38% de grévistes et une manifestation qui a regroupé près de 800 collègues à Toulouse, la profession a montré que, contrairement aux propos de la ministre, le dossier n'était pas bouclé, loin de là.

Autre point positif, des chiffres de grévistes parfois significatifs ont été observés en lycée, preuve que les problèmes du second degré ne se limitent pas au collège et que les collègues en lycée partagent les revendications que porte le SNES pour l'ensemble du second degré.

Programmes Gloubiboulgesques !

Les nouveaux programmes ont été présentés à la presse le lendemain de la grève du 17. Conçus à la hâte, ils doivent être présentés au Conseil supérieur des programmes début octobre ce qui rend très difficile le travail d'analyse par la profession.

De plus, ils sont censés se mettre en place simultanément sur les 4 niveaux dès la rentrée 2016, ce qui est inacceptable !

Sur la forme et les contenus, l'insuffisance de repères annuels qui concerne la grande majorité des disciplines ne fait que s'adapter à l'esprit de la réforme du collège avec des choix de contenus qui devront s'exercer sous la contrainte des adaptations d'horaires locales.

De plus, le SNES-FSU continue de dénoncer le découpage en cycles du collège (6^e et 5^e/4^e/3^e)

Ces programmes sont inacceptables en l'état. Au CSE du 8 octobre, le SNES-FSU déposera des amendements visant notamment à supprimer toute référence à la réforme du collège et votera contre tout texte qui s'inscrirait dans cette logique.

Manifestation nationale

10 octobre : étape obligée, étape essentielle

Après la journée de grève du 17/09 pour l'abrogation du décret Collège et des discussions sur d'autres bases, la ministre, décidément atteinte de surdité chronique, a choisi de répondre à la profession par deux nouvelles provocations : la publication des projets de programmes et des modalités nouvelles d'évaluation. La logique de poursuite de l'affrontement avec tout le second degré, obstinément poursuivie par la ministre, a conduit l'intersyndicale nationale (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNALC,



CGT, FO, Sud Education) à appeler à la manifestation nationale à Paris le 10 octobre.

Elle sera l'occasion d'élargir le mouvement aux associations professionnelles et aux parents d'élèves pour amplifier

encore la contestation, avec l'objectif de contraindre un gouvernement fragilisé à revoir sa copie.

PS : Il reste encore quelques possibilités de vous joindre à cette action, en contactant rapidement votre S2 pour le déplacement.

Le secrétariat académique

Formation

Mettre en échec la théorie des dominos

Le plan de formation à la réforme du collège montre clairement qu'il s'agit davantage de formatage que de formation, d'une campagne de conversion que de réflexion. Le principe de formation retenu, par vagues successives, est celui de la théorie des dominos : il élargit peu à peu le cercle des « formateurs » qui iront à leur tour convertir, un à un et à chaque occasion (conseils pédagogiques, conseils d'enseignement, réunions informelles autour de la machine à café) tous les collègues au cœur des salles des professeurs. Il s'apparente ainsi à une volonté de noyautage idéologique de la base, au

plus près, en évitant soigneusement la formation « frontale » qui n'aurait pas manqué d'attirer à ces nouveaux missi dominici les foudres de leurs collègues. Il s'agit aussi d'instituer les prémisses des hiérarchies intermédiaires que la réforme prétend développer : coordonnateur de cycles, de niveau et petits chefs se recruteront sans doute parmi ces bons soldats.

Le SNES-FSU appelle naturellement l'ensemble des personnels à refuser de s'engager dans ces « formations de formateurs », pour bloquer la machine à faire taire les consciences et à diviser les personnels.

Expérimentations

Entre vessies et lanternes

Alors, être « pionnier », ça fait quoi ? Quelques HSA en plus (et encore pas partout) pour continuer à mettre en place les projets pluridisciplinaires et sorties pédagogiques qui se faisaient bien souvent depuis des années dans l'indifférence médiatique (voir aussi page 6). Sauf que maintenant, ces projets labellisés EPI se font sous le feu des projecteurs. La réforme du collège ne changerait donc rien ? A quelques détails près : les plus pionniers des pionniers le sont aussi pour la disparition de l'enseignement des langues anciennes et autres options. Sans

parler de la pression exercée par certains chefs d'établissements, des réunions qui commencent à se multiplier et des salles de professeurs à se scinder. Et pourtant, même dans ces établissements pionniers, on est encore bien loin d'une mise en place totale de la réforme et des conséquences qui iront avec. Aucun n'a encore été assez téméraire pour se lancer dans la suppression d'heures d'enseignement obligatoire pour pouvoir alimenter les EPI et AP. Cela aurait pourtant été une expérimentation plus honnête de la réforme.



Conseil syndical du 15 septembre

- **Connaître et faire défendre ses droits,**
- **Être conseillé et appuyé efficacement dans ses démarches,**
- **Bénéficier d'informations complètes et actualisées,**
- **Construire ensemble un système éducatif juste et de qualité**

Ne restez pas isolé(e)...
(Re)Syndiquez-vous

Le bulletin d'adhésion et le barème des cotisations sont téléchargeables sur notre site Internet à l'adresse :
<http://www.toulouse.snes.edu>

... sed perseverare diabolicum

Alors que plus personne ne perçoit ni le bien-fondé ni la pertinence de la politique éducative du gouvernement, la ministre continue vaille que vaille de sourire aux journalistes et de répéter inlassablement ses mensonges éhontés sur l'égalité qui guiderait toute son action.

La coupe est pleine, sur le terrain, pour les véritables défenseurs de l'égalité qui luttent au quotidien, humblement mais résolument, pour la réussite de leurs élèves.

Le projet éducatif du gouvernement, que beaucoup attendaient en rupture par rapport aux attaques brutales de la droite, se déploie désormais clairement et totalement.

Les quelques créations de postes – immédiatement consommées par le retour d'une formation initiale des enseignants et les évolutions démographiques - ne parviennent pas à contrebalancer, dans l'esprit des collègues et désormais aux yeux de tous, le renoncement à une école ambitieuse et exigeante.

Jour après jour se dessine plus nettement le renoncement à l'idéal de l'école républicaine émancipatrice et de la réussite pour tous, au profit d'une conception occupationnelle qui ne vise en réalité qu'à assurer une relative paix sociale, notamment en masquant l'échec des moins favorisés de nos élèves derrière des gadgets qui occupent les commentateurs, leurrent les usagers.

Les outils de cette implosion programmée du second degré sont bien connus : autonomie des établissements et destruction des cadres disciplinaires.

L'évaluation enfin, dans les nouveaux textes, vient parachever ce vaste projet d'enfumage en supprimant, comme au primaire, tous les indicateurs fiables et transparents de réussite des élèves et du système.

Fort heureusement, le combat n'est pas perdu, et nombreuses sont les voix pour dénoncer cette imposture. Chacun doit y apporter la sienne, en particulier le 10 octobre à Paris. Il est encore temps de stopper cette machine infernale et le gouvernement serait bien inspiré d'entendre la profession et de sortir de ce mirage « pédagogogiste », inspiré une fois de plus par les éternels fossoyeurs du second degré : tous à Paris le 10 octobre !

Bernard Schwartz
Co-secrétaire général

Les responsables du Snes dans l'Académie

Secrétaires généraux



Gisèle BONNET
Maths. Lycée Rive Gauche
Toulouse



Bernard SCHWARTZ
Lettres Modernes
Clgé. G. Brassens
Montastruc



Pierre PRIOURET
Maths. - Lycée Jolimont
Toulouse

La section académique est animée par un secrétariat collégial de 5 membres comprenant 3 secrétaires généraux et 2 secrétaires académiques. Les secrétaires généraux sont responsables collectivement de la politique académique du Snes, ils sont les interlocuteurs directs de la Rectrice, du secrétaire général et des responsables académiques du rectorat ainsi que de ceux du Conseil régional.

Les secrétaires académiques coordonnent l'activité de secteurs plus spécialisés.

Les responsables départementaux représentent le Snes dans les instances départementales et animent l'action syndicale au niveau local.

Secrétaires départementaux

LOT:

80, rue des Jardiniers - 46000 Cahors

snes46@toulouse.snes.edu

Permanence le jeudi de 16h à 18h (à compter du 5 novembre 2015)

Port. 06 33 61 57 70 - Tél./Fax 05 65 22 12 79



Yves FRANÇOISE
Hist./Géo
Lycée Champollion - Figeac



Florence CABRIT
Anglais
Col./Lycée Jean Lurçat - St-Céré

Audrey FOUCRAS

Trésorière - Sciences Physiques, Lycée Champollion - Figeac

HAUTES PYRÉNÉES

École Jules Ferry, 7, rue A. Breyer, Tarbes

05 62 34 38 24 - 07 86 70 82 89

snes65@toulouse.snes.edu

Permanences mercredi après-midi de 13h30 à 18h30.



Marc POULOU
Mathématiques
Col. Paul Valéry
Séméac



Catherine GOURBIER
CPE
Lycée P-M. Curie
Tarbes

Sophie Manzato

Trésorière - Lettres Modernes - Col. Pyrénées - Tarbes

Sébastien Jaffiol

Secrétaires académiques

Trésorière Académique



Monique DEGOS-CARRERE
Hist./Géo. Col. Michelet
Toulouse



David CLUZEL
Hist./Géo
Lycée Rascol - Albi



Valérie PUECH
Éco-Gestion
Lycée Ozenne Toulouse

Responsables de secteurs
et de catégories : l'organigramme
complet sur le site internet
www.toulouse.snes.edu

AVEYRON:

8, rue de la Vienne - 12000 Rodez
snes12@toulouse.snes.edu

Permanence: le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Contacts téléphoniques (mardi et jeudi):

Tél/Fax: 05 65 78 13 41 - 06 84 22 62 17 - 06 60 18 64 54



Sylvain LAGARDE
Lettres Modernes
Lycée Monteil - Rodez

Émilie MAFFRE
SVT
Clge. Marcillac Vallon

■ Michel NARANJO

Trésorier - Lycée Monteil - Rodez

HAUTE-GARONNE:

2, avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse
05 61 34 38 37

snes31@toulouse.snes.edu

Permanences mardi et jeudi après-midi



Christophe MANIBAL
Philosophie
Lycée Rive Gauche
Toulouse

**Cécile ESQUERRÉ-
MONTAGNINI**
Hist/Géo.
Col. Michelet - Toulouse

Pierre MONTELS
Lettres Modernes
Lycée Matisse - Cugnaux

■ Gisèle BONNET

Maths. Lycée Rive Gauche Toulouse

■ Valérie PUECH

Trésorière - Éco-Gestion - Lycée Ozenne Toulouse

GERS:

Permanences: mardi après-midi
au 06 84 67 78 92

snes32@toulouse.snes.edu



Jocelyn PETIT
SES
Lycée A. Fournier
Mirande
Secrétaire et trésorier

Valérie ARRIEU
Espagnol
Lycée A. Fournier - Mirande

Secrétaires départementaux

TARN ET GARONNE:

Permanences: mercredi 14h-17h
23, grand rue Sapiac, Montauban - 05 63 92 94 82

snes82@toulouse.snes.edu



Martine DAUPHIN
CPE - Lycée Michelet
Montauban

Olivier ANDRIEU
Hist/Géo,
Lycée Bourdelle
Montauban

■ Gérard VIÉ

Retraité

TARN:

Permanences: Mardi, mercredi - 14h-17h

201, rue de Jarlard, 81000 Albi - 05 63 38 45 83 - 06 42 03 05 35

snes81@toulouse.snes.edu



**Benoit
FOUCAMBERT**
Hist.-Géo.
Col. J. Jaurès - Albi

Yves Chassin
Mathématiques
Lycée Rascol Albi

Denis GANSINAT
Physique/Chimie,
Lycée Gaillac

ARIÈGE:

Maison des Associations, 1, avenue de l'Ariège - Foix

05 34 09 35 97 - 06 88 60 86 94 - snes09@toulouse.snes.edu



Carine RIOS
Espagnol
Col. Rambaud - Pamiers

Laurent MURATI
Lettres Modernes
Lycée du Castella
Pamiers

■ Jules Marie BURLION

Trésorier - Maths. Collège de Saverdun



Chez « les pionniers », entre brouillard et confusion

« On nous avait dit : on aura des moyens supplémentaires, on ne s'engagera que si tout le monde est d'accord... » Mais finalement, il n'y a pas eu de vote et le collège a quand même été porté volontaire! »

« Nous avons deux conseils pédagogiques en septembre, dont l'objet est la mise en place des EPI et de l'AP cette année (par les profs volontaires) et l'élaboration d'un projet pour l'année prochaine (par toute l'équipe): c'est tout pour le moment »

« Je ne pense pas être en mesure d'apporter un témoignage vraiment pertinent sur l'expérimentation car nous ne sommes pas encore confrontés à la désorganisation qui sera très probablement celle de l'an prochain »

« Je n'en sais guère plus si ce n'est que pour les emplois du temps, c'est coton... même les «pro» réforme, ou plutôt les adeptes du travail interdisciplinaire, sont bien conscients que cela sera difficile à mettre en place »

« Nous sommes effectivement établissement pionnier. La question en revanche a seulement été évoquée lors de la prérentrée. Du coup à l'heure qu'il est je n'en sais pas beaucoup plus »

« Mise en place de l'AP 3^e : une heure d'Accompagnement Personnalisé à l'emploi du temps des élèves, un seul prof prendra quelques élèves de chacune des trois classes de 3^e, une heure par semaine et on changera de groupe à chaque vacances, et c'est tout »

« Le collège, sous la pression de la rectrice, avait proposé deux projets «expérimentaux» qui étaient déjà dans les cartons, sous prétexte de recevoir d'hypothétiques moyens. Un des deux, sur le développement durable, avait été recalé par le rectorat. En fait, notre expérimentation se contente de l'AP. Pour le moment, ça ne pose pas de problème dans la mesure où les heures ont été prises sur les Itinéraires De Découverte : nous sommes donc assez loin des conditions prévues par la réforme »

Ariège

Des problèmes de vie scolaire

Des problèmes de vie scolaire se font de plus en plus récurrents en Ariège : les AED ne sont pas toujours assez nombreux pour assurer la surveillance (notamment en lycée où les effectifs augmentent sans que des postes soient créés) et de plus, ils sont utilisés pour faire de la maintenance informatique. Ainsi, la vie scolaire doit décompter parfois un poste en entier des AED qui sont embauchés, mais qui ne travaillent en réalité qu'à l'entretien d'un parc informatique vieillissant ! Et pour les chefs d'établissement, hors de question de demander des effectifs supplémentaires à l'inspection académique, puisque les postes d'AED prévus sont bien pourvus !

Attention également à bien faire respecter le droit à la formation de chaque AED : nous avons déjà dû intervenir deux fois dans le département pour faire appliquer la règle des 200 heures de formation...

Les mêmes problèmes se rencontrent dans des ULIS surchargées (à 17 au lieu de 10 dans un collège du nord du département !) et il manque des AVS dans toutes les circonscriptions pour couvrir l'intégralité des notifications... Des élèves malades ou handicapés (et qui parfois nécessitent une présence continue et attentive d'un adulte) se retrouvent à la charge de l'enseignant, qui doit faire le cours et l'AVS en même temps...

Carine Rios (S2 09)

À Toulouse le 17 septembre



Collège Gambetta (Cahors)

Une rentrée dans l'action

La rentrée 2015 a été marquée par une forte mobilisation des personnels qui se sont mis grève dès le mardi 1^{er} septembre pour protester contre des effectifs pléthoriques en particulier en classe de sixième et la tentative de faire passer une classe à 31 dans un établissement où nous accueillons des élèves à besoins particuliers (accompagnés ou non d'une AVS.)

Il a fallu réagir vite pour tenter d'obtenir quelques moyens supplémentaires.

Ils seront mis en place sans doute après les vacances de Toussaint donc avec un temps de retard alors que la DGH avait été dénoncée comme très insuffisante dès sa parution par les enseignants.

La disparition de 620 heures d'accompagnement éducatif avait déjà rendu cette rentrée difficile, nous dénonçons ces économies faites sur le dos des élèves et une baisse significative de l'offre éducative.

Le 17 septembre, les personnels ont à nouveau participé massivement au mouvement de grève nationale mené contre la réforme du collège qui prévoit de réduire encore les heures des disciplines et qui veut donner plus d'autonomie aux établissements.

Anne-Marie Picot (S1)

Aveyron

« Vous avez dits moyens ? »

Les moyens ? On nous répond régulièrement que tout n'est pas question de moyens... Et pourtant, les moyens, en cette rentrée, c'est évidemment ce qu'il aurait fallu pour éviter les situations de tension dans un département comme l'Aveyron. Bien sûr, comme partout, les moyens, ce sont ces heures qui, dans les dotations aux établissements, permettraient de faire baisser les effectifs de certaines classes trop chargées pour assurer un travail tout à fait serein.

Ce sont ces mêmes heures qui auraient limité la multiplication des BMP et la fragmentation de nombreux services, conduisant à des déplacements vite épuisants dans un département où les temps de trajets deviennent très facilement importants. L'administration est-elle sérieuse quand elle propose, par exemple, une affectation sur des établissements éloignés avec un temps de trajet

quotidien de 4h... ? Evidemment, on ne peut que relire avec ironie les préconisations issues d'un travail académique sur les conditions de travail et le risque routier indiquant que la réduction de l'exposition à ce risque « peut être obtenue par la mise en place de règles de gestion limitant le déplacement par la route au-delà d'une certaine distance ou d'un certain temps de conduite ».

Mais, les moyens, ce sont aussi ceux qui permettraient qu'il y ait suffisamment de personnels TZR pour que les chefs d'établissement n'aient pas besoin dès la première semaine de rentrée de se mettre en quête de contractuels que, pour l'Aveyron, l'on sait particulièrement difficiles à recruter sur des postes éloignés des centres universitaires, aux quotités parfois insuffisantes, ou aux services partagés et donc aux déplacements coûteux.

Lors du CDEN de rentrée, comme lors de précédentes instances, le SNES-FSU Aveyron a évidemment interpellé le Préfet et l'Inspecteur d'Académie sur ces problématiques en les articulant avec celle de la crise de recrutement, et donc de la revalorisation pour insister sur l'évidence : il n'y aura de réponse concrète que par un budget plus ambitieux. Chacun devinera que les réponses de ces représentants de l'État seront restées assez évasives. Tout autant que quand il aura fallu, à ceux-là mêmes qui, après les événements dramatiques de janvier, avaient tenu de beaux discours sur les valeurs civiques, d'avoir à justifier pourquoi pourquoi l'EMC n'a été qu'à moitié financée dans les lycées...

Sylvain Lagarde (S2 12)



Tarn et Garonne

La rentrée est loin d'être idyllique

Dans notre département, nous constatons pour la première fois une forte pression orale bien entendu, sur des collègues afin qu'ils acceptent des HSA au-delà de l'heure légale. Par crainte de voir leur poste partagé sur plusieurs établissements ou menacé de fermeture dans le futur faute de besoins suffisants, des collègues finissent par accepter.

L'EMC (enseignement moral et civique) remplace l'éducation civique en collège et l'ECJS en lycée (Education civique juridique et sociale) en cette rentrée 2015. Il a fait l'objet d'une intense communication de la part du ministère en étant présenté comme une des nouveautés essentielles de cette rentrée. Nous ne contestons pas la nécessité d'enseigner cette « nouvelle matière », qui se rapproche pourtant beaucoup de sa devancière. En revanche nous déplorons le

non enseignement de l'EMC dans les séries technologiques en lycée alors qu'il fait partie des enseignements obligatoires. Nous avons alerté l'institution dès le début de l'année 2015 sur la question de son financement. Il nous avait été répondu que ce financement arriverait en fin d'année scolaire 2014-2015. Cela n'a pas été le cas comme nous le redoutions. A la rentrée 2016 sera-t-il financé sur la DGH des établissements au détriment des autres disciplines ?

Dans plusieurs disciplines comme en STI nous craignons à nouveau des difficultés pour assurer les remplacements. Les TZR ayant déjà été mis largement à contribution, des suppléances sont dès septembre assurées par des contractuels.

Autre nouveauté de la rentrée les IMP. Nous déplorons trop souvent le flou qui règne

dans leur attribution. Le SNES revendique l'établissement de règles claires dans ce domaine.

Hélas, comme à chaque rentrée, le SNES 82 dénonce les classes à effectifs chargés.

En lycée, les classes à 35 restent encore trop souvent la norme avec des pointes à 36.

En collège les classes à 30 voire 31 rendent très difficiles les conditions d'enseignement. De plus, la multiplication de classes de 5^e chargées ne permet pas d'introduire convenablement la LV2.

Malgré une intense communication gouvernementale, les difficultés demeurent.

Olivier Andrieu (S2 82)

Rentrée 2015

Au-delà des discours convenus, la réalité du terrain

Crise de recrutement ? Quelle crise ?

Détérioration des conditions d'exercices, perte de pouvoir d'achat, la profession n'attire plus aujourd'hui les étudiants. Cette désaffection se traduit par une augmentation des postes non pourvus au concours, et dans notre académie par un déficit d'enseignants titulaires qui, à cette rentrée 2015, se monte à près de 300 postes en équivalent temps plein (ETP). Pour faire face à cette pénurie, le rectorat recourt à la précarité. Ainsi au 8 septembre ce sont plusieurs centaines de contractuels qui ont été recrutés pour couvrir l'équivalent de l'équivalent de 232 postes dans l'académie. Ils sont appelés eux-aussi à exercer bien souvent sur plusieurs établissements, sur des services partiels et avec le salaire afférent.



Encore des classes sans élèves

Il n'est donc pas étonnant que, même en recrutant des contractuels dès la rentrée, le rectorat n'arrive pas à faire face aux besoins. Au 8 septembre, plusieurs centaines de classes étaient encore sans enseignant dans notre académie (l'équivalent de 60 postes n'étant pas pourvus). Il est vrai qu'effectuer un travail qualifié de cadre au regard de niveau de qualification demandé, pour un salaire ne dépassant guère le smic à plein temps est peu mobilisateur ! Revaloriser nos professions est une exigence que nous devons tous porter !

TZR... un léger mieux ?

Le retour d'un GT TZR, bien qu'imparfait dans sa tenue, peut à ce jour être considéré comme une avancée puisqu'ayant permis à plusieurs centaines de collègues de connaître toute ou partie de leur affectation fin juillet. Mais au-delà de cette avancée, les TZR sont encore bien trop utilisés en affectation à l'année, comme des moyens devant exercer 18h à minima, et non maxima contrairement à ce qu'affirment nos statuts ! Les affectations sur trois établissements, parfois pour deux ou trois heures sont encore trop nombreuses. Ces affectations qui permettent de satisfaire aux statistiques de rentrée (un enseignant devant chaque classe), sont un non sens pédagogique : comment s'intégrer efficacement dans la vie la vie d'un établissement dans lequel on est affecté pour deux ou trois heures ? Quid des possibles futurs Enseignement Pratiques Interdisciplinaires ?

David Cluzel
Secteur Emploi

Affectation et désaffectation...

En cette rentrée de nombreux collègues ont été surpris de recevoir un appel de chefs d'établissement ou d'IPR à la place de l'arrêté réglementaire : certains ont été «renvoyés» alors qu'ils se présentaient dans leur nouvel établissement, à l'inverse d'autres ont été menacés d'abandon de poste s'ils ne se présentaient pas immédiatement. Ici des IPR ont fait des promesses d'affectation sans en avoir les prérogatives, là ils ont essayé de convaincre des TZR d'accepter tel remplacement...

Bref, il serait bon que Mme La Rectrice rappelle à tous que c'est encore elle qui affecte dans l'académie !

Enfin la désaffectation de candidats pour le métier d'enseignant a eu des répercussions sur les affectations aussi : pressions pour imposer des heures supplémentaires, refus de temps partiels pour « les besoins du service » du fait du manque accru de TZR.

Isabelle Richardeau
Secteur Emploi

Ne nous laissons pas abuser :
attention aux nouvelles modalités
du calendrier scolaire

L'arrêté du 16 avril 2015 paru au JO du 17 avril a entériné un nouveau calendrier scolaire pour les 3 ans à venir. Outre la modification des zones, il contient un changement important : un chef d'établissement ne peut plus imposer une deuxième journée de pré rentrée avant les vacances de la Toussaint aux enseignants. Le texte prévoit la possibilité de réserver 2 demi-journées durant l'année scolaire pour un temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par l'autorité académique. Ce qui implique aussi que le chef d'établissement ne peut banaliser une demi-journée à sa discrétion sous peine de se retrouver devant les tribunaux comme cela s'est fait à l'instigation de fédération de parents. Les recteurs ont repris la main, ce qui en période de discours sur l'autonomie des EPLE ne manque pas de saveur !



Problème pour les VS

Nous venons d'apprendre du ministère que ce dernier n'avait pas anticipé les modifications nécessaires de l'application informatique permettant la saisie, le calcul du service et l'édition de l'état VS dans les établissements, et ce malgré la publication il y a plus d'un an du décret 2014-940. Les délais étaient effectivement fort tendus...

Selon le ministère, ces modifications ne devraient être fonctionnelles que début octobre : c'est donc dans la première quinzaine d'octobre que devraient être édités les états VS pour cette année scolaire 2015-2016. Une grande première calendaire dans l'histoire du second degré, un chef d'oeuvre d'organisation et d'anticipation ! N'hésitez pas à consulter la fiche sur le site du SNES.

<http://www.snes.edu/Verifier-son-Etat-VS.html> [2]



Certifiés et agrégés Suivez votre carrière

En ce début d'année, n'oubliez pas d'actualiser les informations vous concernant.

Que vous soyez déjà dans l'académie ou bien entrant, nous vous contactons régulièrement afin de vous conseiller au mieux dans le suivi de votre carrière (avancement d'échelon, congé formation, accès à la hors classe, liste d'aptitude, changement de corps...). En effet lors des diverses CAPA ou GT (groupe de travail) nous contrôlons le travail du Rectorat, et faisons corriger les erreurs éventuelles.

Nous avons donc besoin que vos coordonnées (téléphone, mail, adresse...) soient justes ainsi que votre échelon et date de passage sur cet échelon. Vous pouvez actualiser ces infos à partir du site SNES académique (<http://www.toulouse.snes.edu>).

Dans le bandeau de gauche cliquez sur connexion. On arrive alors à l'espace adhérent du site national. Il suffit d'aller alors à « ma situation syndicale » dans le bandeau gauche (les codes demandés sont ceux présents sur votre carte syndicale utilisateur. Identifiant et mot de passe à 4 caractères).

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous écrire à :

Pour les certifiés : carriere.certifies@toulouse.snes.edu

Pour les agrégés : carriere.agreges@toulouse.snes.edu

Voici les échéances concernant le déroulement de carrière de l'année scolaire dans notre académie. Attention les dates annoncées peuvent être modifiées d'une année sur l'autre. Il faut donc bien lire les circulaires qui sont affichées dans les établissements.

Fin octobre, début novembre : dans votre établissement arrive l'arrêté des notes pédagogique et administrative qui vont servir pour les opérations de carrière de l'année scolaire en cours.

- Courant novembre : candidature individuelle au congé formation
- Courant décembre : CAPA d'avancement d'échelon des certifiés
- Courant février : GT validant les collègues obtenant le congé formation
- Courant avril-mai : avis des IPR et chef d'établissement pour l'accès à la hors classe des certifiés
- Courant juin : CAPA validant les collègues certifiés promus à la hors classe.

H. Tressens et J-P Dagou,
Secteur carrière

À Toulouse le 17 septembre



Définition du Petit Larousse illustré
morale : nf, ensemble de normes, de règles de conduite propres à une société donnée.

moral : adj, conforme à des règles de conduite, admis comme honnête, juste.

A la suite des terribles attentats qui ont visé Charlie Hebdo et l'hypermarché casher de Vincennes en janvier 2015, le gouvernement a décidé que l'École devait aux élèves un enseignement moral et civique (EMC) permettant de renforcer les valeurs et les principes de la République. Les enseignants d'histoire et géographie dispensaient depuis longtemps déjà de l'éducation civique, mais sans doute celle-ci n'était-elle pas alors morale...

Décidée en hâte au printemps, cette mesure entre en application dès la rentrée 2015, de l'école primaire au lycée, et doit donc concerner tous les élèves.

Il s'agit entre autres d'éducation au droit et à la règle, de la formation du jugement moral, de mieux comprendre le lien entre engagement et responsabilité.

L'histoire récente dans notre académie montre qu'il n'y a pas que les élèves qui ont besoin de développer une conscience citoyenne, et de savoir distinguer l'intérêt individuel de l'intérêt général. La mise en activité des élèves devant s'appuyer sur un cas concret, écoutez donc :

« À la rentrée, un brave TZR s'apprêtait à rejoindre son établissement d'affectation, où il enseignait déjà les années précédentes, quand on lui fit savoir qu'un digne représentant de l'État nommé dans cette campagne, avait choisi ce poste pour sa chère compagne, et qu'il lui fallait, toutes affaires cessantes, céder la place, pour s'en aller exercer à l'autre bout du département !

Notre collègue stupéfait fit valoir son bon droit. Mais les pressions s'accroissaient ; on lui proposait même, sans doute pour « alléger sa tâche » de fermer une section particulière dans laquelle il enseignait depuis plusieurs années, au mépris des élèves et de tout le travail déjà accompli !

Que croyez-vous qu'il arriva ?

Le SNES alerté, auprès du rectorat avec force protesta, pour dénoncer ce passe-droit !

Tout rentra dans l'ordre et notre collègue son affectation conserva. »

Moralité : les droits ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas.

Exercice d'application : chaque fois que nécessaire faites vivre cette morale dans votre établissement.

Monique Degos-Carrère
rédactrice en chef

TZR

Réunion d'information de pré-rentree, un franc succès

Pour la première fois, nous avons proposé cette année aux néo-TZR une réunion d'information le mardi 25 août : près de 50 collègues ont répondu présents !

C'est dire la nécessité de cette rencontre. Beaucoup d'entre eux étant également des néo-titulaires, il était indispensable de rappeler dans quelles conditions on est affecté, les arrêtés sans lesquels on n'est pas couverts, le respect de la qualification, les heures supplémentaires imposables et celles qui ne le sont pas, dans quelles (mauvaises) conditions se font les remboursements des frais de déplacement engagés dans l'académie de Toulouse etc. Les échanges nourris et les questions nombreuses, la comparaison avec d'autres académies ont une fois de plus souligné la situation difficile des TZR dans l'académie et la nécessité pour eux de ne pas rester isolés.

Monique Degos-Carrère
Co-secrétaire académique



Syndicalisation À la retraite aussi

Être retraité et syndiqué, c'est bien sûr possible et souhaitable mais, de plus, c'est utile ! Car si la retraite met fin à la vie professionnelle, l'action syndicale y reste indispensable. Sans oublier l'apport régulier de nombreuses informations, rester syndiqué permet de ne pas se couper de l'action collective et solidaire.

Regroupés dans des S1 départementaux, les retraités restent membres du SNES où ils ont toute leur place : dans les instances (bureau, CA, congrès), dans les débats et dans l'action qu'elle soit sur des sujets spécifiques ou aux cotés des actifs sur des revendications communes. Assimilés à une catégorie ils élisent tous les deux ans deux secrétaires de catégorie, membre es qualité de la CA Nationale. En supplément des numéros habituels, ils reçoivent quatre numéros spéciaux de l'US et peuvent participer à des stages nationaux. Avec ceux des autres syndicats de la FSU de leur département, les retraités du SNES forment la Section Fédérale des Retraités. A l'échelon national, la SFRN a un rôle de représentation au niveau des rencontres avec les UCR (Union Confédérale des Retraités). Elle publie deux numéros de POUR Retraités et organise chaque année les « Journées d'automne », moments privilégiés de rencontre et de débats.

Membres du SNES, ils sont ipso facto membres de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP), laquelle participe entre autres à l'inter UCR constituée par les organisations syndicales de retraités. Avec la FSU et la FGR-FP ils sont partie prenante des actions intersyndicales pour la défense collective de leurs intérêts, pouvoir d'achat notamment : faisant suite aux manifestations du 3 juin et du 30 septembre 2014, à celles du 17 mars 2015, des milliers de cartes-pétition ont été remises solennellement le 1^{er} octobre au Palais de l'Élysée par une intersyndicale de 9 organisations de retraités, dont une délégation a été reçue au ministère.

Jacky Brengou
Jean-Louis Viguier
Secteur retraités

Non à une politique néfaste aux retraités

Monsieur le Président de la République
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Je revendique :

- l'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète ;
- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires ;
- la mise en œuvre dès 2015 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale ;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

Nom :
Signature :

Stages

Inscription en ligne sur www.toulouse.snes.edu

Demande d'autorisation d'absence à adresser au Rectorat 1 mois au plus tard avant la date du stage.

Stage collège : Réforme , nouveaux programmes, évaluation

Jeudi 15 octobre de 9 h à 17h
Lycée Toulouse Lautrec à Toulouse
métro ligne B station Barrière de Paris

En attendant le stage « collège »,
extraits de la présentation de la réforme dans un collège toulousain

« Il faut acculturer les collègues par les nouveaux programmes pour ouvrir à une nouvelle application par les nouveaux dispositifs de la réforme... »

Euh ? Vous pouvez répéter la question ?

« Une des limites de la réforme c'est que les temps de concertation n'ont pas été prévus en nombre suffisant »

Bon ! Ça on comprend mieux, on a l'habitude ...

« Des heures supplémentaires ont été données cette année pour la mise en place de la réforme mais il a été annoncé qu'elles ne seront plus là l'an prochain »

Là, tout s'éclaire ! CQFD

Mardi 17 et mercredi 18 novembre 2015

Stage Stagiaires

De 9h à 17h

Lycée Bellevue Toulouse
(métro ligne B station Pharmacie)

Ce stage abordera l'ensemble des questions liées à la carrière : procédure de titularisation, avancement, droits et obligations, conditions d'exercice, et surtout mutations, car vous devrez obligatoirement participer au mouvement INTER de la mi-novembre à début décembre ! Il sera aussi l'occasion de dresser un bilan de votre rentrée, et d'échanger sur vos premières expériences. Vous pourrez rencontrer des commissaires paritaires du SNES (représentants élus du personnel), qui siègent lors des commissions et groupes de travail liés aux mutations, comme au déroulement général de la carrière.

Mardi 24 novembre 2015

Stage AED

Ouvert à tous !

De 9h à 17h

Au local du SNES à Toulouse
2 av. Jean Rieux, Métro ligne B
station François Verdier

Contrats, missions, formation, conditions de travail, protection sociale : Quels sont mes droits ? Comment les défendre ?

Avec la participation d'un responsable national.

Jeudi 10 décembre 2015

Stage non titulaires

à Toulouse (lieu à déterminer)

Au programme

CCP : quezaco? Bilan. Loi Sauvadet de 2012 bilan et évolution de cette loi : projet de loi d'octobre 2015 ; Les acquis du SNES-FSU à Toulouse : évolution des salaires des CDD, grille de rémunération ; Obtenir une CCP d'affectation !

Préparer sa retraite

Quelle est la différence entre Relevé de Situation Individuelle (R.S.I.) et Estimation Indicative Globale (EIG), deux documents essentiels qui doivent être fournis par l'administration en temps utile ? Quelle est la différence entre durée des services et durée d'assurance ? Pourquoi une retraite « à taux plein » n'est pas automatiquement une retraite au taux

maximum de 75% ? Comment choisir sa date de départ ? Quand constituer son dossier ?

Si vous vous posez ces questions (et bien d'autres) concernant votre retraite, n'hésitez pas à solliciter votre syndicat.

**Ecrivez à retraites@toulouse.snes.edu.
Téléphonez pour un rendez-vous au 0561343851.**

Informations pratiques

Pour rejoindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38
2, avenue Jean-Rieux - 31 500 - Toulouse
Métro François Verdier
Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures

Adresse électronique générale :

s3tou@snes.edu

Syndicalisation :

tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière

(avancement, promotion, notation) :

carriere.certifies@toulouse.snes.edu

carriere.agreges@toulouse.snes.edu

Mutations ou affectations :

mutations@toulouse.snes.edu

Stagiaires :

stagiaires@toulouse.snes.edu

Non-titulaires :

nontitu@toulouse.snes.edu

CPE :

cpe@toulouse.snes.edu

Santé :

sante@toulouse.snes.edu

Personnels-Vie scolaire :

aedmise@toulouse.snes.edu

Retraites :

retraites@toulouse.snes.edu

COPSYS :

copsys@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux :

formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Collège :

college@toulouse.snes.edu

Lycée :

lycee@toulouse.snes.edu

Site académique
www.toulouse.snes.edu

02/11/13



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Balma
6, rue de la Tuilerie - 31 131 Balma Cedex
Tél.: 05 34 42 64 70
E-mail: 02290@cmma.creditmutuel.fr

0,12 € TTC/ans